

NATURALIA

1^{ÈRE} ENSEIGNE SPÉCIALISÉE DE PRODUITS BIOLOGIQUES CERTIFIÉS À PARIS ET RÉGION PARISIENNE

EXCLUSIVITÉ

Au-delà de la démarche HQE® et de la construction écologique,

NATURALIA présente à SAINT CLOUD,

le premier magasin pilote labellisé C'Bio®, Construction Biologique.

Objectif : le respect de la santé et du bien-être des acteurs, des usagers et des produits

UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

NATURALIA, LE PIONNIER DU BIO URBAIN...

Depuis plus de 40 ans, Naturalia rend le bio accessible à tous et notamment aux consommateurs urbains. Première enseigne bio francilienne créée en 1973, Naturalia compte aujourd'hui 79 magasins à Paris, Région parisienne et Province. **En parfait accord avec ses valeurs fondamentales, elle décide de s'engager dans une démarche qualitative dans la construction de ses magasins en cohérence avec son cœur de métier : le bio.**

... VA TOUJOURS PLUS LOIN AVEC UN PROJET PILOTE EXCLUSIF EN FRANCE

Ayant vocation à offrir à ses clients des **produits sains**, Naturalia s'est toujours préoccupée de le faire dans des **magasins sains**. **La démarche éco-construite était déjà présente dans la culture de l'enseigne, mais elle n'était pas allée aussi loin avant le projet de Saint Cloud.** Pour cela, le projet a été mené en synergie avec des partenaires dont l'objectif commun est de replacer l'humain et la santé au centre de toute démarche.

NATURALIA SAINT CLOUD : LE 1^{ER} MAGASIN EN « CONSTRUCTION BIOLOGIQUE » LABELLISÉ C'Bio®

Situé au 64 bd de la République à Saint Cloud, ce magasin est le premier à s'inscrire dans la démarche du label C'Bio®. Ce projet pilote exclusif pousse la démarche sanitaire et les questions de bien-être le plus loin possible, de la conception à la réalisation : analyse bioclimatique et biotique (repérage des singularités énergétiques naturelles et artificielles du lieu), traitement des pollutions électromagnétiques, traitement sanitaire de l'air pour une meilleure Qualité de l'Air Intérieur possible, performance thermique BBC, matériaux sains.



DU PROJET AU DÉPLOIEMENT DU LABEL

2010 : Naturalia fait appel au labelliseur BIO-ESPACE, propriétaire du label C'Bio®, Construction BIOlogique, pour définir un cahier des objectifs, mis en œuvre par le cabinet XXM architectures.

Pour atteindre les objectifs, Atout Eco, l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage, en relation directe avec le labelliseur, assure le contrôle de l'application du CDO, cahier des objectifs sur 4 phases : esquisses, APD, DCE, travaux.

2011, ouverture du magasin, Atout Eco fait le suivi d'exploitation sur une période de deux ans avec le contrôle et l'évaluation in situ de différents critères : résultats des champs électromagnétiques mesurés, dépenses énergétiques (éclairage, ventilation, chauffage), qualité de l'air. Les nouvelles données sur le terrain donnent lieu à des réajustements.

2014 : l'enseigne Naturalia de Saint Cloud se voit décerner le label C'Bio® en version pilote.

NATURALIA

1^{ÈRE} ENSEIGNE SPÉCIALISÉE DE PRODUITS BIOLOGIQUES CERTIFIÉS À PARIS ET RÉGION PARISIENNE

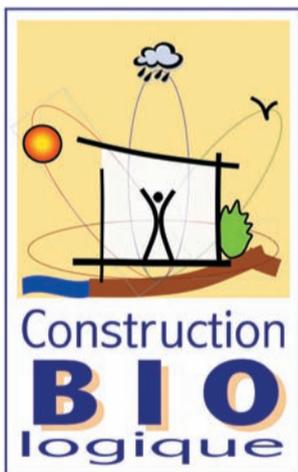


« *L'architecture biologique, une évidence pour une enseigne bio !* »

Alain Carini, Directeur général Naturalia

Après trois ans de développement de pratiques en éco-construction, NATURALIA a franchi le pas en signant la première opération labellisée Construction BIOlogique® pour un commerce. Ce projet est l'aboutissement d'une volonté de Naturalia de respecter non seulement l'environnement mais aussi la santé. La labellisation C'BIO® s'est tout naturellement imposée à l'enseigne !

POURQUOI UN LABEL EN CONSTRUCTION BIOLOGIQUE ?



La démarche Construction BIOlogique® s'appuie sur plus de 20 ans d'expérience du Centre d'Étude BIO-ESPACE, propriétaire des droits du Label en tant que concepteur, maître d'œuvre, conseiller technique, assistant à maîtrise d'ouvrage et formateur. Ce label repose sur un cahier des charges simple et accessible mais exigeant, reprenant les fondamentaux de la Biologie De l'Habitat (BDH®). Son objectif principal est de concilier le respect de l'environnement par le choix de matériaux non polluants et à faible énergie grise, ajoutés à la valorisation bioclimatique, tout en prenant en compte le confort physique, la réponse biologique et le bien-être psychologique et social de l'humain.

LES CRITÈRES DE LA BIOLOGIE DE L'HABITAT®

Le label C'BIO® s'appuie sur les 4 cycles vitaux majeurs...

- le feu (champs électromagnétiques)
- l'air (respiration)
- l'eau (transpiration)
- la terre (sols)

... intégrés dans 4 familles d'étude

- l'environnement (choix du site, climat, ambiance)
- le terrain d'assiette (géologie, hydrographie)
- l'enveloppe bâtie (choix des matériaux, conception des espaces de vie et leurs aménagements)
- la gestion des flux (ventilation, chauffage, eau, électricité et recyclage des matières)

LE CAHIER DES OBJECTIFS DU LABEL C'BIO®

Le cahier des objectifs permet une application simple du label, en construction neuve ou en réhabilitation. Il s'appuie sur les 4 familles d'étude précitées et sur 4 phases de contrôle.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'évaluation qui repose sur un tableau de suivi des objectifs fait l'objet d'une validation aux phases suivantes : esquisse, avant-projet détaillé, consultation des entreprises, travaux. Tout au long de l'opération, les propositions sont validées par l'ensemble de l'équipe : maître d'ouvrage, contrôleur technique, maître d'œuvre puis soumise au labelliseur par l'intermédiaire de l'AMO*. Le dialogue entre les différents acteurs est garant de la réussite du projet. Durant les 2 premières années d'exploitation, des contrôles permettent de vérifier la pertinence des choix arrêtés dans le cadre de sa labellisation.

LES PHASES D'OCTROI DU LABEL

La simplicité et l'efficacité de la méthodologie assurent l'intégrité de la démarche de la Biologie de l'Habitat et la haute valeur intrinsèque du Label C'BIO® décerné. La validation finale de tous les critères appartient au labelliseur BIO-ESPACE.

LES PARTENAIRES DE LA LABELLISATION

Le maître d'ouvrage : demandeur exclusif de la labellisation, il s'engage à financer la labellisation de son bâtiment.

Le concepteur maître d'œuvre : expérimenté dans la prise en compte de l'environnement et de la santé dans le cadre bâti, et formé en Biologie de l'Habitat®.

L'AMO* Biologiste de l'Habitat® : titulaire du diplôme de Biologiste de l'Habitat, l'AMO* est missionné directement par le maître d'ouvrage. Il est la passerelle entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le labelliseur pour l'application du cahier des objectifs, de la conception à la réalisation et le suivi d'exploitation.

Le labelliseur : le Centre d'Études BIO-ESPACE, auteur du cahier des charges. Il vérifie le bon respect des objectifs.

*Assistant du Maître d'Ouvrage

NATURALIA Saint Cloud, un projet pilote novateur

La mise en application du cahier des objectifs du label C'BIO®

Cette mise en œuvre du label construction BIOlogique est une première en architecture commerciale. C'est un magasin où Naturalia s'est tout autorisé en terme de recherche, d'expérimentation que ce soit sur les matériaux, le traitement de l'énergie, la mise à la terre de tous les réseaux électriques.

Cahier des objectifs N° 1 : Environnement : aspects climatiques

● **LES ASPECTS BIOCLIMATIQUES** du lieu ont été pris en compte par des relevés sur site grâce à des appareils de mesures spécifiques, en corrélation avec les données de Météo France sur l'année écoulée ainsi qu'un recul sur 5 à 10 ans. Ce travail de recherches et de synthèse a permis de lister **en amont du projet les atouts et les contraintes du site afin d'implanter les surfaces vitrées et l'aménagement intérieur dans les zones les plus favorables pour bénéficier des énergies gratuites du climat.**

- **Le soleil (cycle du feu)** : relevés de températures pour calibrer le chauffage, relevés de la luminosité du site pour limiter les besoins en éclairage.

- **Les vents et les flux d'air locaux (cycle de l'air)** : étude des axes majeurs des vents pour mieux contrôler la ventilation du bâtiment et garantir une meilleure qualité de l'air intérieur.

- **les pluies (cycle de l'eau)** : synthèse des données pluviométriques. La récupération d'eau pluviale n'a pas été retenue sur ce site, mais des moyens de limitation des consommations d'eau ont été mis en œuvre.

- **les sols naturels et construits (cycle de la terre)** : étude du sous-sol pour adapter la qualité des matériaux et respecter l'équilibre vital terre-ciel.



Cahier des objectifs N° 2 : Terrain : approche écologique et sanitaire

● **LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR A FAIT L'OBJET DE DIFFÉRENTS RELEVÉS**

- Le taux d'oxyde de carbone, utilisé comme marqueur de la pollution
- Les ions présents dans l'air ambiant (ions + et -)
- La radioactivité

● **LE BRUIT, POLLUTION SONORE**, peut avoir un impact sur la qualité de l'ambiance au niveau sensoriel. L'analyse des bruits permet **de définir les qualités acoustiques du bâtiment pour se protéger des bruits en façade.**

● **LES ÉNERGIES NATURELLES** (les suspicions de failles géologiques, courants d'eau) et les énergies artificielles (les champs électromagnétiques et électriques) **ont été repérées au préalable pour comprendre l'environnement dans ses aspects invisibles car elles peuvent impacter sur la santé. Les axes vitalisants ont été repérés et favorisés. Une cartographie des énergies a été définie. Dans la conception, les flux relevés correspondent à des endroits identifiés** comme étant soit :

1. **des zones neutres ou dynamiques dites vitalisantes** pour l'humain où la caisse, la salle de repos, le local social ont été installés.
2. **des zones actives dites fluides qui doivent correspondre à des zones de circulation de cheminement et des flux techniques** (câbles, lignes électriques, ventilation, plomberie), air (ventilation), tuyaux, arrivées d'eau (plomberie) et feu (électricité).

Les données recueillies ont permis au maître d'œuvre d'éloigner les pièces de vie des points forts de pollution notamment de neutraliser les émissions électromagnétiques en reliant au fil de terre les masses métalliques (mobilier, appareils électriques, frigos, gondoles) qui émettent des champs électromagnétiques potentiellement gênants.



« Ce projet est un élément de plus qui construit une culture différente. Il est important pour Naturalia, désormais filiale d'un grand groupe de distribution, de mettre en œuvre et de faire comprendre ces projets à nos vendeurs car ce sont des projets qui les différencient de tous les autres et qui créent une culture très différente. »

Alain Carini, Directeur général Naturalia

Cahier des objectifs N° 3 : Bâti, enveloppe : structures, matériaux, aménagements

Le maître d'œuvre s'est appuyé sur **des analyses bioclimatiques pour une gestion économe et une valorisation des énergies renouvelables**. Le choix des matériaux en plus de leurs performances techniques, structurelles et thermiques prend en compte la facilité de déconstruction.

● LA CONCEPTION DE L'ENVELOPPE ET LES EXTÉRIEURS

La structure du bâtiment de base étant pré-existante, il n'y a pas eu d'interférences possibles.

La devanture Naturalia est encadrée d'une caisse de béton et de dalles de béton dans laquelle les aménagements ont été faits dans le respect du Label.

- **L'utilisation du bois naturel** : ce matériau renouvelable qui **stocke le carbone (CO₂) qui est respirant et transpirant** a été utilisé dans les aménagements spécifiques du magasin.

● LES MATÉRIAUX

Le choix des matériaux s'est orienté vers **des matériaux actifs non toxiques avec des propriétés annoncées comme assainissantes** tels que :

- Le carrelage (Bio2Clean) anti-bactérien ou bactéricide
- L'enduit Air Lutèce qui absorbe certains composés organiques volatiles

Quant aux matériaux neutres, la sélection s'est notamment orientée vers des ouates de cellulose (papier recyclé pour l'isolation par insufflation), le béton cellulaire, des plaques de plâtre écologique (Fermacell), du bois écologique pour les faux plafonds (Mediland), etc.

● L'AMÉNAGEMENT

L'architecture intérieure et le mobilier sont compatibles avec **les qualités sanitaires et environnementales du label**. Pensés fonctionnels, pragmatiques et économiques, **ils prennent en compte, au-delà des aspects réglementaires :**

- La dimension humaine adaptée au lieu
- La qualité sensible des espaces, des formes et des harmonies de couleur
- L'énergie grise du mobilier, sa biodégradabilité, sa toxicologie par rapport à l'air

Cahier des objectifs N° 4 : Les flux et les énergies

4 labels énergétiques de référence sont reconnus dans la démarche du label C'BIO® : Effinergie +, PASSIV HAUS INSTITUT, MINERGIE P, MINERGIE-ECO.

● LES TRANSFERTS D'ÉNERGIE

Dans la construction d'un bâtiment les déperditions thermiques sont importantes, c'est pourquoi chaque face du bâti de Saint Cloud répond à des seuils bien précis en construction neuve.

- **La climatisation est assurée prioritairement par un traitement passif de l'enveloppe bâtiment** avec une gestion adéquate des ouvertures adaptées aux différentes orientations et à l'usage des espaces.

- **La prise de terre « tout à l'égout » des pollutions électriques et électromagnétiques a fait l'objet d'un contrôle régulier pendant les travaux et à la fin du chantier.**

● LES FLUX D'AIR

La ventilation contrôlée respecte a minima les débits règlementaires en vigueur. Au-delà, son rôle est d'éviter la concentration de polluants et de l'humidité, et surtout favoriser un air sain et agréable.

Une ventilation double flux mise en œuvre dans le magasin de Saint Cloud utilise la chaleur de l'air sortant vicié pour réchauffer l'air neuf entrant, grâce à un échangeur de chaleur. Pour chauffer le magasin, la chaleur produite par les frigos est récupérée via un récupérateur de calories sans émission de pollution extérieure. Ceci permet une substantielle économie de chauffage.



A l'issue de l'ouverture en 2011, Atout Eco a effectué le suivi d'exploitation de la boutique pour vérifier la pertinence des choix arrêtés dans le cadre de sa labellisation. Durant les deux premières années, des contrôles ont donc été réalisés : résultats des champs électromagnétiques mesurés, dépenses énergétiques (éclairage, ventilation, chauffage), qualité de l'air. Les nouvelles données sur le terrain ont pu ainsi donner lieu à des réajustements.

2014 : l'enseigne Naturalia de Saint Cloud se voit décerner le label C'BIO® en version pilote.

Informations pratiques

NATURALIA

79 magasins à Paris, Région parisienne et Province

- 64 magasins Paris/RP
- 15 magasins en Province (9 en Alsace, 2 à Lyon, 3 à Marseille et 1 à Antibes)

NATURALIA SAINT CLOUD

64, bd de la République
92210 Saint Cloud

BIO-ESPACE, labelliseur C'BIO®

Rémi Florian

Cabinet d'architecture et de maîtrise d'œuvre en Biologie de l'Habitat BDH®. Son action est centrée sur les services aux maîtres d'ouvrage privés et publics souhaitant trouver une équipe pluridisciplinaire permettant d'assurer différents services, de la conception à la réalisation de leur construction biologique.

ATOUT ÉCO

Corinne Bullat, assistante de maître d'ouvrage

Bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement pour toutes les démarches environnementales. Construction biologique.

XXM Architectures

Sébastien Maniglier, architecte

XXM Architectures est un cabinet d'architectes qui replace l'être humain au centre de tout projet. Ce préambule est plus qu'une posture : c'est un engagement quotidien, une manière de penser l'architecture d'aujourd'hui et de demain. La bio-construction est, de fait, son champ d'investigation. Objectifs : réaliser des chantiers plus sains et mettre l'architecture au service de l'individu, et non l'inverse.

www.naturalia.fr

CONTACT PRESSE : R P C A

Carole Bernardin et Nathalie Chrysafis - 65, rue Chardon Lagache 75016 Paris - Tél. : 01 42 30 81 00 - c.bernardin@rpca.fr et n.chrysafis@rpca.fr